



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 29 avril 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 avril 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI à M. MONDOLONI, M. PUGLIESI à Mme GUERRINI, Mme CORTICCHIATO à Mme OTTAVY, Mme FLAMENCOURT à M. ARESU, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme SANNA à Mme SICHI, M. KERVELLA à Mme COSTA, M. FERRARA à M. le maire, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. SBRAGGIA, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. CHAREYRE à M. DELIPERI, Mme PILLOTTI à Mme BIANCAMARIA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CASTELLANA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Séance du lundi 29 avril 2019
Délibération N°2019/92

Création d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) intégrant un dispositif de régulation de trafic et mise en place d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) afin de contribuer à la réduction significative des émissions de Gaz à Effet de Serre sur la Commune d'Ajaccio - Modification de la structuration de l'opération, de son coût total prévisionnel et de son plan de financement

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Le Conseil Municipal du 13 mars 2017 a bien voulu délibérer favorablement sur le principe de la réalisation du projet de « Création d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) intégrant un dispositif de régulation de trafic et mise en place d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) afin de contribuer à la réduction significative des émissions de Gaz à Effet de Serre sur la Commune d'Ajaccio ».

Le 29 janvier 2018 le Conseil Municipal se prononçait sur une modification du plan de financement de ce projet distinguant au sein de l'opération la part TCSP (Transport en Commun en Site Propre) de la partie BHNS (Bus à Haut Niveau de Service).

Or après échanges avec les services instructeurs de la Collectivité de Corse, confirmés par un courrier du Président du Conseil Exécutif il apparaît que ce projet peut prétendre dans sa globalité à un financement FEDER dans le cadre de l'axe 4 du Programme Opérationnel.

Par ailleurs suite aux dernières prescriptions techniques formulés par les différents services concernés (DDTM, DREAL, CDC...) le montant de ce projet à légèrement évolué.

Ainsi compte tenu de ce qui précède il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le plan de financement figurant en annexe, et portant sur un financement à 60% du FEDER dans le cadre de l'axe 4 du Programme Opérationnel et à part égale entre la Ville et la Capa pour les 40% restant ; de modifier par conséquence l'Autorisation de Programme correspondante dès l'obtention des arrêtés de subventions afférents.

Il est porté à l'information du Conseil Municipal, que les pièces techniques du DCE de cette opération sont prêtes.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs, selon le plan de financement décliné dans l'annexe 1 au présent rapport et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. Jacques Billard, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 avril 2019,

AUTORISE
A l'unanimité de ses membres présents et représentés

Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs, selon le plan de financement décliné dans l'annexe 1 au présent rapport et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

A blue circular stamp of the Mairie d'Ajaccio is visible, containing the text "MAIRIE D'AJACCIO" and "2000 AJACCIO". Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Laurent Marcangeli".